

Le vent redevient favorable au projet d'implantation d'éoliennes dans cette commune de Haute-Loire

Le Conseil d'État a rejeté les pourvois des opposants au projet éolien porté par BayWa r.e, sur la commune des Vastres. Ces derniers n'ont plus de recours juridique. Initié il y a 18 ans, le projet devrait à présent se concrétiser.

L'Eveil de la Haute-Loire le 04 janvier 2026 Par Céline Demars



Il n'y a plus d'obstacle juridique au projet qui a été lancé il y a 18 ans. Illustration d'archives fournie par BayWa r.e.

C'est une mauvaise nouvelle qui est arrivée par La Poste, et avec un peu de retard, entre Noël et le jour de l'An. « Par une décision du 19 décembre, le Conseil d'État a refusé d'admettre les pourvois », indiquent dans un communiqué l'association pour la préservation des paysages du massif du Mézenc (APPEM) et le collectif des habitants. Les opposants ne peuvent plus espérer de solution juridique pour empêcher le projet réajusté, d'implanter trois éoliennes aux Vastres.

Cette nouvelle a eu l'effet d'une douche froide pour les opposants. « On ne s'attendait pas à ça », a réagi Jean Martin, président de l'APPEM (forte de 250 adhérents), joint par téléphone ce samedi 3 janvier.

« Il va falloir que l'on digère, puis nous envisagerons tout ce qu'il est possible de faire ». Jean Martin, président de l'APPEM

Les nouveaux arguments apportés au dossier, « comme le travail réalisé par les salariés de la LPO permettant d'identifier des nids d'aigle royal dans l'aire d'étude intermédiaire du projet et la présence de nids de milan royal à quelques centaines de mètres n'ont pas été pris en compte », poursuit Nathalie Merley, l'animatrice du collectif des riverains.

« Le combat doit prendre d'autres formes », ajoutent les opposants dans leur communiqué.

« L'idée, c'est de ne rien lâcher »

Alors que la campagne des élections municipales est lancée, « s’investir dans un mandat électoral reste possible, mais il n’y a pas de candidat déclaré dans le collectif », précise Nathalie Merley qui considère que « tout est encore possible ». Si la phase juridique est à présent bel et bien terminée, « les éléments nouveaux que nous avons sur la faune peuvent intéresser les services de l’État. L’idée, c’est de ne rien lâcher. »

De son côté, Jean-Luc Chambon, le maire des Vastres, candidat à sa succession, est « heureux qu’il y ait une finalité au bout de 18 ans ». L’élu qui se dit « investi dans les énergies renouvelables » voit aussi une opportunité « de nouveaux revenus pour la commune dans un contexte de finances de l’État de plus en plus difficiles. » Le maire assure avoir obtenu « les preuves, il y a un peu plus d’un an », de la capacité de financement du promoteur BayWa r.e. dont la mauvaise santé financière était dénoncée par les opposants au projet, sans entrer davantage dans les détails.

À présent, il va falloir mettre en place les autorisations pour la connexion avec la sous-station électrique de Salettes, commune du Mazet-Saint-Voy. Ce poste se trouve à une distance de 13 kilomètres des Platayres. « Le raccordement électrique des éoliennes se fera via une ligne enfouie en bordure de route », précise l’élu.

Ce raccordement pourra peut-être servir à une autre source de production d’énergie puisque la municipalité étudie la possibilité de faire « de l’agrivoltaïsme » aux Platayres, en complément de la production des éoliennes.